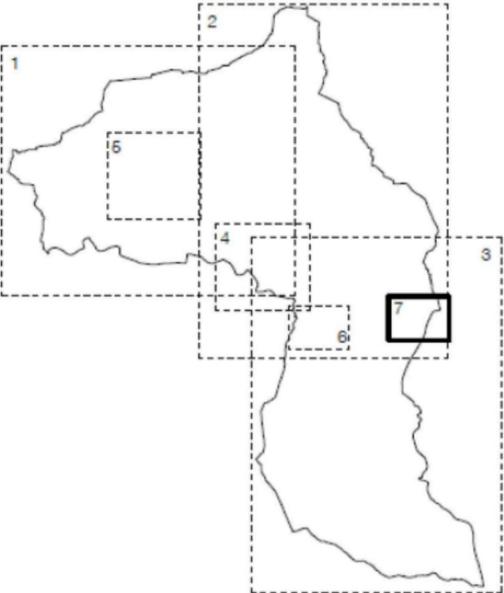


Département des Alpes de Haute-Provence		
Commune de Saint Vincent sur Jabron		
		
<h1 style="text-align: center;">P.L.U.</h1> <h2 style="text-align: center;">(Plan Local d'Urbanisme)</h2>		
		
<h3>Plan de Zonage Gourd-Maurel</h3>	<h1>5.7</h1>	Echelle : 1/2500
Projet arrêté par délibération du Conseil Municipal du :	Révisions / modifications :	Mises à jour du document :
13 / 07 / 2019		
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du :		

Légende :

-  UA : Zone urbaine du coeur du village
 -  UC : Zones urbaines d'extensions lâches du village et hameaux
 -  AU1 : Zones à urbaniser d'habitat, d'équipements et de services
 -  AUE : Zone à urbaniser pour l'accueil d'activités artisanales
 -  A1 : Zones agricoles protégées inconstructibles
 -  A2 : Zones agricoles où les bâtiments d'exploitation sont admis
 -  N : Zones naturelles
 -  Np : Secteurs naturels identifiant les espaces pastoraux
 -  Npr : Secteurs naturels de protection renforcée
 -  Elément (grande surface) à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 -  Emplacement réservé pour voirie publique, ouvrage public, installation d'intérêt
 -  Emprise maximale de construction en zone UC
 -  Espace boisé classé
 -  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 -  Servitude de périmètre (validité : 5 ans) d'attente de projet d'aménagement glob
 -  Zone humide à préserver
- ☆ Elément (ponctuel) à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
Ruine ou bâtiment isolé identifié dans la liste en annexe n°2 du règlement

